

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er octobre 2007

LUTTE CONTRE LA CONTREFAÇON - (n° 175)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 68

présenté par
M. Gosselin-----
ARTICLE 5

Dans l'alinéa 4 de cet article, substituer aux mots :

« au droit »,

les mots :

« aux droits ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

(Article L. 522-1 du code de la propriété intellectuelle).

Amendement rédactionnel.